



CONTRAT D'INSCRIPTION

Enseignement E-LEARNING



Centre privé d'enseignement à distance
Inscrit avec numéros d'existence auprès
de l'Académie du Rectorat de Nice depuis 1990
Agréé par la Fédération Européenne des Écoles



Vos conseillères pédagogiques sont à votre écoute
au 04 93 19 37 17

MES COORDONNÉES

☐ M. ☐ Mme ☐ Mlle

Nom

Prénom

Date de naissance

Adresse

.....

Code postal

Ville

Pays

Tél.

Portable

E-mail@.....

Situation professionnelle

.....

Niveau d'études

.....

JE M'INSCRIS

☐ A la formation de :

.....

Module n° :

Titre du module :

.....

ou JE M'INSCRIS

☐ Au module à la carte

Titre du module :

.....

MON MODE DE PAIEMENT COÛT D'UN MODULE : 216 €

Je règle : ☐ **PAR CHÈQUES À L'ORDRE DU CERFPA**

☐ Paiement échelonné en 2 mensualités

Si vous choisissez le paiement par chèque en 2 fois, il suffit de joindre
au contrat dûment signé

- un chèque d'un montant de 30% soit 64,80 €
qui sera encaissé dès la validation de votre inscription
- un chèque de 70% soit 151,20 €
qui sera encaissé le mois suivant le 15 ou le 30

Possibilité de paiement jusqu'à 6 fois sans frais, nous contacter

☐ Paiement échelonné : € X mensualités

Je règle : ☐ **PAR CARTE BANCAIRE en ligne sur le site www.cerfpa.com**

☐ Paiement échelonné en 2 mensualités

(30% à la commande : 64,80 € + solde 70% le mois suivant : 151,80 €)

☐ Paiement échelonné : 36 € X 6 mensualités

Je règle : ☐ **AU COMPTANT**

☐ 216 € en espèces

☐ par virement en x1 uniquement - Merci de contacter le CERFPA

Ce contrat peut être retourné par mail à : carole@cerfpa.net

A RETOURNER REMPLI ET SIGNÉ, ACCOMPAGNÉ DU RÉGLEMENT

CERFPA - Bureaux Espace 3000 - Avenue Lantelme - 06700 Saint Laurent du Var
Tél. 04 93 19 37 17 - Fax 04 93 19 37 10

www.cerfpa.com

SARL au capital de 8000 euros - R.C.S. Antibes 428 644 157 - N° Siret 428 644 157 00011 - APE 8559B

CONTRAT E-LEARNING

Le présent contrat a pour objet de fixer les modalités de la prestation de formation de cours avec Le CERFPA, qui organise les relations contractuelles avec l'élève qui souhaite accéder aux formations en e-learning sur la plate-forme du CERFPA.

Organisation pédagogique des cours en e-learning :

Après le règlement de l'inscription d'un élève à une formation ou module(s) à la carte en e-learning, le CERFPA lui transmet le lien vers la plate-forme des cours et son identifiant, afin qu'il puisse se connecter à sa formation. Cette formation se déroule uniquement via la plate-forme, et l'élève ne reçoit pas de support papier.

Pour la majorité des modules, des séries de QCM en ligne, sous forme d'auto-évaluation, sont à réaliser en cours de formation. Certains modules n'ont pas de QCM à réaliser.

Il est demandé pour la plupart des formations la réalisation d'un devoir final et/ou d'un mémoire final, qui est à retourner au professeur attitré, soit par mail, soit accompagné d'une enveloppe timbrée pour le retour de correction. Il est noté sur 20, la moyenne étant fixée à 10/20. Si l'élève remet un devoir comportant des passages copiés d'ouvrages ou d'IA (partiellement ou totalement), exception faite du droit de citation (guillemets, auteur, source), le devoir sera noté en tenant compte de ce plagiat.

Suivi pédagogique en e-learning et évaluation : L'accompagnement de l'élève s'effectue sous forme d'un tutorat, automatiquement sur la plate-forme e-learning. Un professeur-correcteur est attribué pour chaque devoir final, joignable si besoin par mail après demande au secrétariat du CERFPA. Le CERFPA s'octroie le droit de modifier à tout moment les méthodes d'évaluation et de remplacer des professeurs.

Validation : L'élève pourra bénéficier de document attestant de son inscription ou de son assiduité (vérifiée auprès du professeur) uniquement pendant la durée de formation définie par le CERFPA. A la fin de chaque module, lorsque le devoir final/ ou la série de devoirs/ et-ou mémoire(s) sont rendus et notés par un professeur, le CERFPA s'engage à remettre une attestation d'étude qui mentionne la moyenne générale des devoirs.

À la fin d'une formation, le CERFPA s'engage à remettre un certificat ou une attestation établie selon la loi qui justifie les études effectuées au CERFPA, aux élèves ayant suivi la totalité du cursus avec une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 (théorie + devoirs + mémoires + cours pratiques en fonction des cursus / (se référer aux fiches des formations version PDF en cours de validité et à ses programmes). Les certificats et les attestations d'études sont délivrés en un exemplaire unique (aucun duplicata ne sera remis) lorsque la totalité de la formation est effectuée et réglée.

Information pour les journées de regroupement (stages) : Certaines formations (se référer aux fiches des formations version PDF en ligne sur le site www.cerfpa.com) comprennent des journées de regroupement soit en visio-conférences ou en présentiel au CERFPA, permettant aux élèves d'avoir une approche pratique de la formation. Avant la date du regroupement, un contrat d'inscription est envoyé aux élèves. Il est à nous retourner signé et accompagné du règlement pour finaliser l'inscription. Votre inscription au(x) cours est effective dès réception par le CERFPA de votre règlement et du contrat signé.

Pour les cours pratiques en présentiel

Le CERFPA s'octroie le droit de remplacer les cours pratiques en présentiel par des cours pratiques en visio, au vu des mesures gouvernementales concernant la situation sanitaire ou pour tout autre motif concernant l'organisation du CERFPA.

Les billets de transports (train, avion, frais de route..) et l'hébergement sont en supplément des tarifs annoncés par cours pratiques. Avant de réserver hôtel, billet de train ou d'avion, merci d'attendre la confirmation de votre inscription et de vous assurer que le cours ne sera pas annulé auprès de notre secrétariat au 04 93 19 37 17 car aucune indemnité de remboursement n'est prévue à cet effet.

Annulation de journées de regroupement (cours pratiques) en présentiel et/ou en visio, par le CERFPA

Un cours pratique peut être annulé par le CERFPA pour des raisons de force majeure (nombre insuffisant d'élèves, professeurs malades..), Dans ce cas précis, le montant du cours pratique pourra être conservé sous forme d'avoir valable 1 an pour un autre cours pratique, ou pourra être remboursé dans son intégralité. Dans un tel cas, le CERFPA s'engage à prévenir les élèves inscrits le plus rapidement possible.

En cas d'annulation de votre part, le montant versé pour le cours pratique du CERFPA pourra être reporté sur un autre cours pratique(sous forme d'avoir valable 1 an pour un autre cours pratique). Les sommes déjà versées ne seront pas remboursées.

Si des cours pratiques sont, non pas annulés, mais déplacés par le CERFPA pour des raisons de crises sanitaires, d'état d'urgence sanitaire, de catastrophes naturelles ou autres (épidémies, frontières fermées...), le montant versé du cours pratique ne sera pas remboursé mais reporté sur les nouvelles dates à venir. Les frais annexes inhérents à votre venue au CERFPA (hôtel, hébergements divers, billets de transports...), ne seront pas remboursés par le CERFPA. L'élève devra se rapprocher directement auprès des compagnies aériennes, ferroviaires et des hébergements où les réservations ont été faites.

En cas de non-règlement d'une mensualité à la date de l'échéance, le recouvrement se fera par les mesures en vigueur.

Délai légal de rétractation : Tout client ayant commandé une formation par correspondance ou en e-learning peut bénéficier du droit de rétractation. Le Client dispose d'un délai de 14 jours calendaires à compter de la date de validation de l'inscription par le biais d'un courrier envoyé par voie postale en recommandé avec accusé de réception, exprimant sa volonté de se rétracter, à l'adresse suivante :

CERFPA FORMATION - Bureaux Espace 3000 Bât B - Avenue Lantelme - 06700 Saint Laurent du Var.

Résiliation : Art. L 444-8. –Le contrat peut être résilié par l'élève, ou son représentant légal, si, par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement correspondant. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité. Jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, celui-ci peut être unilatéralement résilié par l'élève moyennant une indemnité dont le montant ne saurait excéder 30 % du prix du contrat, fournitures non comprises. Les sommes déjà versées peuvent être retenues à due concurrence. Les livres, objets ou matériels dont le contrat prévoyait la fourniture à l'élève et qui ont été effectivement livrés à la date de la résiliation, restent acquis pour la valeur estimée au contrat. Il ne peut être payé par anticipation plus de 30 % du prix convenu, fournitures non comprises. Pour les cours dont la durée totale est supérieure à douze mois, les 30 % sont calculés sur le prix de la première année pédagogique telle qu'elle est prévue par le plan d'études. Le contrat doit, à peine de nullité, reproduire les dispositions du présent article. Il ne peut comporter de clause attributive de compétence. Le contrat ne peut être signé qu'au terme d'un délai de sept jours après sa réception

Règlement amiable des litiges

Les demandes de réclamation des Élèves devront être effectuées auprès du service-client de la Société CERFPA FORMATION Bureaux Espace 3000 Bât B - Avenue Lantelme - 06700 Saint Laurent du Var.

Après qu'il ait adressé une demande de réclamation à la Société et en cas d'impossibilité de trouver un accord amiable, l'élève consommateur est dûment informé qu'il est en droit de recourir à une médiation conformément aux dispositions de l'article L. 612-1 du Code de la consommation. Quelle que soit la Partie désireuse de recourir à une médiation, celle-ci devra au préalable en informer l'autre Partie par le biais d'une lettre recommandée avec accusé de réception, en précisant les motifs du litige. Le médiateur de la Société est CNPM MEDIATION (27, Avenue de la Libération – 42400 Saint-Chamond (France)). Il peut être directement saisi, en suivant le lien ci-après <https://www.cnpm-mediation.org/>.

Garantie légale de conformité et garantie légale des vices cachés

Les contenus numériques proposés à la vente sont conformes à la réglementation en vigueur en France et ont des performances compatibles avec des usages non professionnels. L'Élève bénéficie de plein droit et sans paiement complémentaire, de la garantie légale de conformité et de la garantie légale des vices cachés. La Société répond de la garantie légale contre les vices cachés provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des contenus numériques délivrés. L'Élève peut décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés des contenus numériques délivrés, conformément à l'article 1641 du Code civil ; dans ce cas, il peut choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil.

Garantie légale de conformité

La Société s'engage à délivrer des contenus numériques conformes à la description contractuelle, aux critères énoncés à l'article L. 224-25-14 du Code de la consommation et aux spécificités définies par l'article liminaire du Code de la consommation en termes de fonctionnalité (contenus numériques à remplir leur fonction eu égard à leur finalité), compatibilité (capacité des contenus numériques à fonctionner avec du matériel informatique ou des logiciels sans qu'il soit nécessaire de les convertir), interopérabilité (capacité des contenus numériques à fonctionner avec du matériel informatique ou des logiciels différents de ceux avec lesquels des biens, des contenus numériques ou des services numériques de même type sont normalement utilisés). La garantie légale de conformité s'applique également à l'intégration correcte des contenus numériques délivrés dans l'environnement numérique de l'Élève et inclut les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité des contenus numériques, ainsi que l'assistance à laquelle l'Élève peut légitimement s'attendre, sans frais pour l'Élève. La Société répond des défauts de conformité existant au moment de la délivrance des contenus numériques et qui apparaissent dans un délai de deux (2) ans à compter de celle-ci. Ce délai de garantie s'applique sans préjudice des articles 2224 et suivants du Code civil, la prescription commençant à courir au jour de la connaissance du défaut de conformité par l'Élève.

En cas de défaut de conformité, l'Élève peut exiger la mise en conformité des contenus numériques délivrés ou, à défaut, une réduction du prix ou la résolution de la vente, dans les conditions légales, sauf s'il s'agit d'un défaut de conformité mineur.

Il peut également suspendre le paiement de tout ou partie du prix ou de la remise de l'avantage prévu au contrat jusqu'à ce que la Société ait satisfait aux obligations qui lui incombent au titre de la garantie légale de conformité, dans les conditions des articles 1219 et 1220 du Code civil, sauf s'il s'agit d'un défaut de conformité mineur. Il appartient à l'Élève de solliciter auprès de la Société, la mise en conformité des contenus numériques, qui doit intervenir sans retard injustifié. L'Élève s'engage à coopérer avec la Société, afin de lui permettre de vérifier la cause d'un défaut de conformité éventuel.

Tout contenu numérique mis en conformité dans le cadre de la garantie légale de conformité bénéficie d'une extension de cette garantie de six (6) mois. L'Élève peut enfin exiger une réduction de prix ou la résolution de la vente (sauf si le défaut de conformité est mineur) dans les cas prévus à l'article L. 224-25-20 du Code de la consommation.

Lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie la réduction du prix ou la résolution immédiate de la vente, l'Élève n'est alors pas tenu de demander au préalable la mise en conformité des contenus numériques non conformes.

La réduction du prix est proportionnelle à la différence entre la valeur du contenu numérique délivré et sa valeur en l'absence du défaut de conformité. En cas de résolution de la vente, l'Élève est remboursé de la partie du prix payé ou se voit restituer la portion proportionnelle de tout autre avantage reçu au titre du contrat de vente des contenus numériques délivrés, correspondant à la période durant laquelle les contenus numériques délivrés n'étaient pas conformes, y compris lorsque l'Élève a utilisé les contenus numériques non conformes pendant cette période. Le remboursement de l'Élève interviendra sans retard injustifié et au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la notification de la décision de l'Élève de résoudre la vente, avec le même moyen de paiement que celui utilisé par l'Élève lors du paiement, sauf accord exprès de ce dernier et en tout état de cause sans frais supplémentaire.

Les dispositions qui précèdent sont sans préjudice de l'allocation éventuelle de dommages et intérêts à l'Élève, à raison du préjudice subi par ce dernier du fait du défaut de conformité. La Société mettra à la disposition de l'Élève, sans frais et dans un délai raisonnable, tout contenu, autre que les données à caractère personnel, qui a été fourni ou créé par ce dernier lors de l'utilisation des contenus numériques délivrés, dans un format couramment utilisé et lisible par machine. Il devra s'abstenir d'utiliser tout contenu, autre que les données à caractère personnel, dans le respect des obligations lui incombant en vertu du règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD), qui a été fourni ou créé par l'Élève dans le contexte de l'utilisation des contenus numériques délivrés, sauf si ces contenus numériques ont été générés conjointement par l'Élève et d'autres personnes, et que d'autres consommateurs ou non professionnels peuvent continuer à en faire usage, sous réserve des exceptions prévues par la loi, liées notamment à l'inutilité des contenus numériques en question ou à leur agrégation à d'autres données. L'Élève pourra empêcher toute utilisation ultérieure des contenus numériques délivrés en les rendant inaccessibles à l'Élève ou en désactivant le compte utilisateur de l'Élève sans préjudice du droit de l'Élève à la récupération du contenu ou à la consultation de ses factures, comme prévu à l'article L. 224-25-22 III-al.7 du Code de la consommation. L'Élève s'engage, de son côté, à ne pas utiliser les contenus numériques délivrés ou de les rendre accessibles à des tiers.

Si les contenus numériques délivrés ont été fournis sur un support matériel, l'Élève s'engage à restituer ce support sans retard injustifié et aux frais de la Société, si celui-ci formule une demande de restitution au plus tard dans les quatorze (14) jours suivant la date à laquelle le Client a informé le professionnel de sa décision de résoudre la vente.

Données personnelles

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par les lois du 6 août 2004 et 20 juin 2018, la Société s'engage à traiter les données personnelles de ses Élèves, uniquement pour exécuter les obligations qui sont les siennes au titre des Formations qu'elle propose. A cet égard, il est rappelé que les données personnelles demandées à l'Élève sont notamment nécessaires à sa souscription à une Formation, à son paiement et à son exécution, ainsi qu'à l'établissement des factures. Les données seront conservées en archivage intermédiaire 4 ans après la dernière formation complétée et seront supprimées 4 ans après archivage. La Société s'engage également à garantir la confidentialité des données à caractère personnel traitées dans le cadre de l'exécution de ses obligations.

L'Élève dispose, conformément aux réglementations nationales et européennes en vigueur d'un droit d'accès permanent, de modification, de rectification et d'opposition s'agissant des informations le concernant. L'Élève, peut sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ces droits en adressant un email à la Société, à l'adresse carole@cerfpa.net

Par ailleurs, ces données étant susceptibles d'être communiquées aux partenaires de la Société chargés de l'exécution, du traitement, de la gestion et du paiement des commandes, la Société veille à ce que ces partenaires présentent les mêmes garanties

suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles appropriées, de manière à ce que le traitement réponde aux exigences de la réglementation applicable.

Si l'Élève ne souhaite plus recevoir les actualités de de la Société, ses sollicitations (par téléphone, SMS, courrier postal ou email) et invitations, il a la faculté de le lui indiquer en lui adressant un email à l'adresse carole@cerfpa.net. Enfin, l'Élève est informé qu'il a la possibilité de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique (www.bloctel.gouv.fr/).

Pour toute information complémentaire ou réclamation, l'Élève peut contacter la CNIL (www.cnil.fr).

Prénom de votre interlocutrice (ou interlocuteur) au CERFPA :

Comment avez-vous trouvé l'accueil au CERFPA (téléphonique ou lors d'un entretien) ?

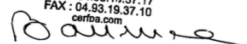
.....

Je reconnais avoir lu et accepté les conditions générales de vente, pris connaissance du programme de la formation, du contenu de l'enseignement, de sa durée, des cours pratiques, du règlement. (www.cerfpa.com)

Signature obligatoire et date :
précédée de la mention «Lu et Approuvé»

Le Directeur du CERFPA

Pour les mineurs,
Signature des parents ou du tuteur

CERFPA
BUREAUX ESPACE 3000
AVENUE LANTELME
06700 ST-LAURENT DU VAR
TEL : 04.93.19.37.17
FAX : 04.93.19.37.10
cerfpa.com


Si vous souhaitez recevoir une lettre d'information périodique sous format électronique de la part du CERFPA, merci de cocher la case ci-contre ☐

ANNEXE 1 : FICHE TYPE D'INFORMATIONS SUR LE DROIT DE RÉTRACTATION

Vous avez le droit de vous rétracter sans donner de motif dans un délai de quatorze (14) jours.

Le délai de rétractation expire quatorze (14) jours après le jour où vous-même avez conclu le contrat d'inscription, dans les conditions définies à l'Article 7.5 des Conditions Générales de Vente.

Pour exercer le droit de rétractation, vous devez nous notifier votre décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté en courrier envoyé par voie postale en recommandé avec accusé de réception. Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire prévu à cet effet, mais ce n'est pas obligatoire.

Les demandes d'exercice du droit de rétractation sont adressées au service-client de la Société CERFPA, par email : carole@cerfpa.net ou par courrier postal. Elles peuvent également être effectuées par téléphone. Les demandes effectuées par email ou par courrier peuvent être effectuées en utilisant le formulaire prévu à cet effet en annexe des présentes (Annexe 2).

Pour que le délai de rétractation soit respecté, il suffit que vous transmettiez votre communication relative à l'exercice du droit de rétractation avant l'expiration du délai de rétractation.

En cas de rétractation de votre part, nous vous rembourserons tous les paiements reçus de vous, et en tout état de cause, au plus tard quatorze (14) jours à compter du jour où nous sommes informés de votre décision de rétractation. Nous procéderons au remboursement en utilisant le même moyen de paiement que celui que vous aurez utilisé pour la transaction initiale, sauf si vous convenez expressément d'un moyen différent ; en tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera pas de frais pour vous.

ANNEXE 2 : FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Si l'Élève souhaite faire valoir son droit de rétractation, dans le respect des conditions prévues à l'Article 7.5 des présentes Conditions Générales de Vente, il a la possibilité d'utiliser le formulaire ci-dessous.

À l'attention de la société CERPFA.

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la Formation ci-après :

- Référence de la Formation :

- Commandée le :

- Exécution prévue le :

- Nom et prénom de l'Élève à l'origine de la commande :

- Adresse de l'Élève à l'origine de la commande :

- Téléphone de l'Élève à l'origine de la commande :

- Email de l'Élève à l'origine de la commande :

Signature de l'Élève en cas de notification du présent formulaire sur papier :

Date :